

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
7 heures

Public

Personnel Opérateur de Chantier titulaire d'une Attestation de Compétence SS4
Opérateur de Chantier en cour de validité :
Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures d'un mode opératoire.

Prérequis

- Fournir une attestation Médicale indiquant l'Aptitude au Poste de travail.
- Être Titulaire d'une Attestation de Compétence d'Opérateur de Chantier SS4 en cours de validité.
- Comprendre, Parler, Lire et Ecrire la langue Française (Pour les stagiaires ne maîtrisant pas la langue, prévoir un interprète et, avertir le centre lors de l'inscription)

Effectif

Minimum 6 stagiaires
Maximum 10 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de Formation
- Paper Board
- Vidéo Projecteur
- Diaporamas Pédagogiques
- Vidéos Pédagogiques
- Etude de Cas
- Mise en Situation
- Plateforme Pédagogique
- Documents / Vidéos INRS
- Documents / Vidéos OPPBTP

- En salle et/ou sur la Plateforme Pédagogique, le stage s'appuie sur une alternance entre la théorie et la pratique avec des exposés, des échanges, des débats entre les stagiaires, ainsi que des activités d'applications et de mise en situations liées à l'activité de l'apprenant.

Formateur

Les sessions sont animées par des formateurs titulaires d'une Attestation de Compétence de Formateur Amiante SS4 ou par tout intervenant ayant une expérience dans le domaine d'activité des Stagiaires ou dans la prévention du risque amiante et étant référencé par le Responsable Pédagogique de la formation dispensée

Objectifs de la formation

Mettre à jours les connaissances et domaines de compétences des Opérateurs de Chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, en actualisant les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :
- Connaître le risque amiante et la réglementation le concernant
- Appliquer les mesures de prévention
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Contenu

DC 1 – Connaître le risque amiante et la réglementation le concernant :

- Identifier le danger amiante.
- Dans le cadre de ses interventions, repérer les exigences au regard de la réglementation « Travail », « Environnement », et « Transport » et leurs évolutions.

DC 2 – Appliquer les mesures de prévention :

- Appliquer les mesures de protections collectives
- Appliquer les mesures de protections individuelles.
- Appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle.

DC 3 – Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :

- Signaler les situations dangereuses et informer l'encadrement.
- Savoir réagir face à une situation anormale.
- Participer à l'amélioration des conditions de travail.

Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- Être capable d'appliquer un mode opératoire.

Contenu de la formation de recyclage du Personnel Opérateur de Chantier :

Réalisation d'un QCM portant sur l'ensemble des domaines de compétences en début de formation pour faire un point sur les acquis des stagiaires. Le QCM abordera également des évolutions réglementaires ou techniques pour permettre une mise à jour des connaissances technique et juridique des stagiaires.

La correction est commune afin de permettre les échanges et les débats entre stagiaires. Certains points particuliers feront l'objet d'un exposé par le formateur.

Les questions du QCM traite aléatoirement des points suivants :

Prescriptions minimales de formation du Personnel Opérateur de Chantier :

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :



Suivi et évaluation

Partie Théorique :

- Conditions d'évaluation :

- Une évaluation théorique de 20 minutes (environ) réalisée à partir d'un Questionnaire à Choix Multiple (QCM) de 30 questions à compléter lors de la mise en pratique sur la plateforme.

- Conditions de Validation :

Obtenir au moins 25 points sur 30 pour valider l'épreuve théorique.

- Conditions de rattrapage :

Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 25 bonnes réponses sur l'ensemble du Questionnaire, mais supérieur ou égal à 18, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Partie Pratique :

- Conditions d'évaluation :

Une évaluation Pratique d'une durée de 60 minutes en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

- Conditions de Validation :

70% des modules acquis sur l'ensemble de l'évaluation en continu pendant les ateliers réalisés sur la plateforme pédagogique.

- Conditions de rattrapage :

Si le résultat de l'évaluation est inférieur à 70% sur l'ensemble des modules, mais supérieur à 60%, alors l'apprenant devra rattraper des points lors d'un entretien avec l'évaluateur. L'entretien portera sur les modules ayant obtenu le moins de point.

Informations complémentaires

Documents à fournir à l'inscription du stagiaire :

- Attestation Médicale indiquant l'aptitude du Stagiaire au poste de travail.

- Devis ou Bon de commande, convention de formation et copie du programme de formation validé par le responsable de formation du Stagiaire ou par la personne validant la commande.

- Transmettre l'attestation de compétence Opérateur de Chantier en cours de validité délivrée lors de la formation précédente

Matériel à apporter :

- Matériel nécessaire à la prise de note.

- 1 exemplaire de Mode Opérateur mis en oeuvre par le stagiaire.

- Maillot de bain

- Serviette

En fonction des réponses au QCM et des besoins de mise à niveau des stagiaires, des mises en pratique seront réalisées sur la plateforme pédagogique concernant aux choix la réalisation d'un des points suivants :

- Identifier des produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;

- Appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.

- Mise en œuvre des méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;

- Procédures d'entrée et de sortie de zone ; Mise en œuvre et utilisation des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

- Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;

- Utilisation des équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

- Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ;

- Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;

- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

